

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 AOUT 2016

Etaient présents : Mmes GOUDENECHÉ – JURADO-GONZALEZ
MM DUMÉNIL - GARRIGUES – CHALOUPIN – NORMANT - BOURREL – BALADE -
LAFOSSE

Absents excusés :

Mme DARRIET Mélanie (ayant donné procuration à M NORMANT)
M. MANGIEU Jean Philippe (ayant donné procuration à M. BALADE)

Guillaume NORMANT est élu secrétaire de séance.

Avant de débiter la séance, Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal la démission de Madame Laurence DUFFILLOL.

PROCES-VERBAL DU 21 JUILLET 2016

Monsieur le Maire informe, avant l'approbation du procès-verbal, que les frais d'avocat pour l'affaire Tinturier sont de 2 173 € et non de 1 213 € comme annoncé lors de la séance du 21 Juillet. La somme de 1 213 € correspondait au solde des honoraires. Il demande ensuite au Conseil Municipal s'il y a lieu de prononcer des remarques sur ce procès-verbal. Aucune remarque n'ayant été formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

CREATION D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DANS LE CADRE DU DISPOSITIF CONTRAT UNIQUE D'INSERTION - CONTRAT D'ACCOMPAGNEMENT DANS L'EMPLOI (CAE)

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que notre agent communal, Monsieur Alain GENOT va partir à la retraite le 30 août prochain et qu'il convient de procéder à son remplacement.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que ce remplacement se fera sous la forme d'un contrat aidé sur 20 heures par semaine, contrat renouvelable tous les 6 mois durant 2 ans. De plus, Monsieur le Maire précise que l'aide de l'Etat sur ce contrat aidé sera de l'ordre de 80 % du montant brut.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu, avec ses adjoints, plusieurs candidats. De ces candidatures, celle de Monsieur Jean Christophe GIMENEZ de Brouqueyran a particulièrement retenu l'attention, notamment au niveau de ses qualifications. Monsieur GIMENEZ possède une solide expérience en Lycée Agricole mais aussi en travaux de jardins, bucheronnage, entretien mécanique etc.... De plus, il possède le permis B, le permis remorque ainsi que de nombreux CACES. Monsieur GIMENEZ serait embauché à compter du 5 septembre prochain.

Toutefois, Monsieur le Maire précise au Conseil Municipal que Monsieur Alain GENOT va rester avec nous jusqu'au 31 décembre 2016 au régime de 15 heures par semaine ce qui permettra d'avoir un agent sur le territoire communal du lundi au vendredi. Lors du départ définitif de Monsieur Alain GENOT, Monsieur le Maire propose l'embauche d'un autre contractuel à compter du 1^{er} janvier 2017 à raison de 20 heures par semaine seulement si l'agent titulaire reste indisponible.

Monsieur le Maire signale que Monsieur GIMENEZ commencera en fait la dernière semaine d'août (semaine gratuite selon la convention relative à la mise en œuvre d'une période de mise en situation en milieu professionnel signée avec Pôle Emploi) et travaillera avec Monsieur GENOT qui lui rendra compte des différentes activités et tâches à accomplir.

Par ailleurs, Monsieur le Maire fait état des salaires concernant nos deux agents.

Pour Monsieur Alain GENOT, il s'agira désormais de 15 heures par semaine pour un montant de 1008.49 € par mois (Montant brut (avec 10 % congés payés) : 704,90 € + Charges patronales : 303,59 €).

Pour le Contrat Aidé, il s'agit de 20 heures par semaine pour un montant de 969.38 € (Montant brut :

837,52 € et Charges patronales : 122,86 €). L'aide de l'Etat pour 80 % du montant brut s'élève à 670.02 €. En conséquence, la charge de la Commune pour ce Contrat Aidé s'élève à 290.36 €.

Délibération n° 2016-021 (vote à l'unanimité)

Dans le cadre du décret n° 2009-1442 du 25 novembre 2008 relatif au contrat unique d'insertion - contrat d'accompagnement dans l'emploi, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de créer un emploi de contrat d'accompagnement dans l'emploi dans les conditions fixées ci-après, à compter du 5 Septembre 2016. Ce contrat est un contrat aidé réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales, qui s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

La prescription du contrat d'accompagnement dans l'emploi est placée sous la responsabilité de Pôle Emploi.

Monsieur le Maire propose donc de l'autoriser à signer la convention avec Pôle Emploi. Le contrat de travail à durée déterminée sera signé pour une durée de six mois, étant précisé que le contrat pourra être renouvelé dans la limite de vingt-quatre mois, sous réserve du renouvellement préalable de la convention passée entre l'employeur et le prescripteur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- DECIDE de créer un poste d'Adjoint Technique dans le cadre du dispositif « Contrat Unique d'Insertion – Contrat d'Accompagnement à l'Emploi » à compter du 5 Septembre 2016
- PRECISE que le contrat sera conclu pour une durée de six mois à raison de 20 heures hebdomadaires et sera rémunéré sur la base du SMIC horaire multiplié par le nombre d'heures de travail
- PRECISE que la Collectivité bénéficiera d'une aide mensuelle de l'Etat dans les conditions arrêtées dans le cadre de la convention avec Pôle emploi, ainsi que de l'exonération des cotisations patronales
- AUTORISE le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle emploi pour ce recrutement

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la signature définitive de l'acte de vente du terrain à Madame ANTOINE aura lieu la dernière semaine du mois d'août.

Monsieur le Maire signale au Conseil Municipal qu'une piste intéressante est en cours pour la vente du dernier terrain de 1 400 m² du « Hameau des Sources ».

LA SEANCE EST LEVÉE A 18 H 30